

Le 8 septembre 2020



Bulletin Municipal

Réunion du 3 septembre 2020 20H30

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de :
Mireille PELEMAN ayant donné procuration à Frédéric NOËL ;
Elisabeth VEYER-NOUBLANCHE ayant donné procuration à Géraldine VEYER ;
Xavier CAILLET ayant donné procuration à Jocelyne CAILLET.

Le Maire rappelle que par courrier en date du 25 août 2020, Marion CHARPENTIER a démissionné du conseil municipal.

Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé par l'assemblée.

I – Achat d'une balayeuse :

Le Maire propose de faire l'acquisition d'une balayeuse mécanique pour les caniveaux, adaptable sur le tracteur des agents communaux.
Plusieurs devis ont été sollicités. Le choix définitif sera vu avec la commission d'appel d'offres et les agents communaux.

Dans le cadre d'une politique de remplacement des produits phytosanitaires par des solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement et de la qualité des eaux, une aide financière de 50% peut être attribuée par l'Agence de l'Eau Picardie-Artois.
La TVA est également récupérable sur cet achat d'investissement.

Le conseil municipal accepte la proposition du maire qui sera chargé d'effectuer toutes les démarches relatives à la demande de subvention.

II – Achats pour l'association sportive :

L'Association Sportive d'Hautvillers-Ouille a sollicité auprès de la commune l'achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge pour les maillots des joueurs de football. En effet, jusqu'à aujourd'hui, les maillots étaient lavés par les familles des joueurs.
Plusieurs devis ont été transmis en mairie.
La demande du club de football est acceptée et l'achat sera effectué dans le magasin DARTY d'Abbeville, pour un montant de 699,98 €.

III – Désignation d'un délégué AGEDI :

Dans le cadre de son fonctionnement, l'Association de Gestion et de Développement Informatique (AGEDI) qui fournit les applications informatiques de la mairie, sollicite la nomination d'un délégué communal, dont le rôle est principalement un rôle de référent.
Le Maire est désigné délégué auprès d'AGEDI.

IV – Informations diverses du Maire :

✓ La société TRIANGLE INCENDIE a fait le point sur les extincteurs devant être installés dans l'ensemble des bâtiments communaux. Actuellement, il n'existe qu'un seul extincteur, en mairie, et non révisé depuis 1998. L'achat de 11 extincteurs sera nécessaire pour une mise en sécurité complète de tous les bâtiments.
Le devis de la société est en attente

✓ Suite à la demande des services fiscaux et à la proposition du Maire, la Commission Communale des Impôts Directs est constituée des personnes suivantes :

Membres titulaires : Guy BOIZARD, Jocelyne CAILLET, Raymond CREPY, Daniel GEST, Joël DUROT, Mireille PELEMAN.

Membres suppléants : Jean-Claude HUMBLET, Sylvie MOREL, Pierre LEVEQUE, Sylvain GRARE, Xavier CAILLET, François PELEMAN.

✓ De même, la Commission de Contrôle de la liste électorale est composée comme suit :

Représentants du Conseil Municipal : Pierre LEVEQUE (titulaire) et Elisabeth VEYER-NOUBLANCHE (suppléante)

Représentant du Préfet : Yvette WEIBEL (tit.) et Sabine GUILLUY (suppl.)

Représentants du Tribunal Administratif : Claude LECHAIINE (tit.) et Marie-Danièle ROSIAUX (suppl.)

✓ Concernant l'église, des travaux de réparation du plancher seront effectués par les agents communaux cet hiver. Le salpêtre sur les murs sera également à traiter. Il est également proposé de remplacer le chauffage actuel, trop ancien et défectueux, par une nouvelle installation plus sécurisée qui pourra, en outre, se connecter sur le réseau de gaz de ville. Des devis seront sollicités et des subventions peuvent être envisagées.

✓ Des devis sont également attendus de l'entreprise GAFFE concernant le déplacement de 2 candélabres sur la RD.1001, placés devant les gouttières de sécurité.

✓ La mise en place du merlon de protection contre les ruissellements par l'entreprise Tellier est également prévue cet hiver sur le chemin d'Ouille. Ce « talus » sera d'une hauteur d'environ 1 mètre. De la terre est potentiellement disponible auprès du Département et c'est le GAEC exploitant qui se chargera de la transporter.

AU cas où la terre ne serait pas disponible, le merlon sera remplacé par une fascine.

✓ Le rempierrage du chemin de remembrement entre Ouville et la rue Jacques Mallet est également prévu.

✓ Le robinet du cimetière sera prochainement déplacé plus près de l'entrée.

✓ Pour information, le parc à jeux d'Ouille sera prochainement rouvert, après le passage de la société de sécurité APAVE et la pose d'une clôture et d'un portillon autour du site.

✓ Enfin, le Maire propose de fermer le bâtiment des agents techniques où est entreposé tout le matériel de voirie. Sylvie MOREL se chargera de la déclaration de travaux.

V – Organisation de la fête communale :

Dans un premier temps, il est décidé de créer assez rapidement un Comité des Fêtes qui se chargera de la plupart des animations du village.

Une première réunion d'information sera organisée le jeudi 10 septembre à 19H dans la salle communale où tous les habitants seront invités.

Tous les bénévoles sont les bienvenus.

Concernant l'organisation de la fête et dans le contexte épidémiologique actuel, il est décidé, sur proposition du Maire, de ne pas organiser la brocante cette année. En effet, les risques liés à ce type d'évènement et le protocole sanitaire nécessaire rendent la réderie trop risquée à mettre en place.

Toutefois, au vu de l'évolution de la Covid-19 à ce jour, il est néanmoins décidé que la fête communale se déroulera, sous réserve que la situation sanitaire ne se dégrade pas de façon alarmante d'ici-là.

Une rencontre a eu lieu entre le Maire et le forain habituel qui installera ses animations comme prévu.

Il est décidé, en remplacement de la brocante, de mettre en place un marché du terroir et de l'artisanat, le dimanche après-midi.

Il est également possible de mettre en place une buvette, en partenariat avec le club de football et le Cyclo-Club, si ces associations sont intéressées.

Toutes ces animations se dérouleront dans le parc. Un sens de circulation sera mis en place et le port du masque sera obligatoire pour tous.

VI – Divers :

Céline JOUGLEUX présente les propositions reçues pour l'arbre de Noël. Un spectacle de marionnettes sera organisé cette année.

Il est également prévu de faire venir une calèche qui fera le tour du village avec le Père Noël avant le spectacle.

Cinéma



© CanStockPhoto.com - csp48987560

L'Espace Ponthieu-Marquenterre qui gère le cinéma *Le Cyrano* à Crécy-en-Ponthieu diffuse un programme qui suit l'actualité cinématographique de près et dans une salle très agréable.

Des coupons de réduction sont disponibles en mairie et vous permettent d'obtenir une réduction du prix des places

Recensement National

Nous rappelons **aux jeunes, garçons et filles**, qu'ils doivent se rendre en mairie dans le courant du mois où ils atteignent leurs **16 ans**, afin de participer au **Recensement National** (ancien Recensement Militaire). Cette démarche est **OBLIGATOIRE**. Selon les informations qui nous sont communiquées par divers organismes, notamment l'INSEE, certains d'entre vous peuvent être contactés par la mairie. Mais cette convocation n'est pas systématique...

Nous vous conseillons donc de ne pas attendre d'être convoqué(e) et de vous rendre de vous-même, en mairie, muni(e) du livret de famille.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



Lors de votre recensement, une attestation vous sera remise ; cette attestation est indispensable pour toute inscription aux examens, concours, permis de conduire...

Plus de renseignements sur le site :

www.defense.gouv.fr/jdc

Quelques rappels utiles...

TONTE DES PELOUSES ET DES HAIES

Conformément au règlement préfectoral, la tonte des pelouses est interdite le dimanche, à partir de 12H00.

Nous vous invitons à respecter cette règle afin de conserver de bonnes relations avec vos voisins...

Nous vous demandons également d'entretenir régulièrement vos haies, en particulier celles donnant sur la voie publique.



Déchetteries communautaires

Les nouveaux horaires d'ouverture des déchetteries communautaires sont disponibles sur le site

www.ponthieu-marquenterre.fr

(Rubrique « VIVRE et HABITER » / gestion des déchets)

Concours déco pâques

30% de réduction de la boulangerie sur les œufs offerts par la commune aux enfants du village.